

DURLINSDORF

Bulletin d'information n°04/2017 – DECEMBRE 2017



Crèche à l'église

Sommaire :

1. *Le mot du maire*
2. *Délibérations du conseil municipal*
3. *Vie du village*
4. *Félicitations*
5. *Etat civil*
6. *Informations générales*
7. *Le coin historique*
8. *Lu pour vous*
9. *Echo des associations*
10. *Informations pratiques*
11. *Photos de saison*

1. Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Ça y est ! On y arrive après 5 ans d'étude avec 3 bureaux spécialisés : SAFEGE, NALDEO et IRH, notre projet d'assainissement est enfin prêt à démarrer.

Les travaux ont été attribués suivant les règles de l'art :

- le lot 1, qui concerne les réseaux, au groupement LINGENHELD - EUROVIA de Kingersheim – Colmar,
- le lot 2, la station de pompage et de traitement des eaux usées avec la rhizosphère à l'entreprise ORLY- ARKEDIA de Turckheim.

Le conseil municipal a fait le choix de la version « réseau séparatif » entièrement en fonte ce qui nous garantit pratiquement le réseau pour le prochain siècle à venir. Pour le moment l'ensemble du dossier est à la sous-préfecture pour le contrôle de la légalité.

A l'ouverture des plis et après négociations, les coûts sont à la baisse par rapport aux prix estimatifs calculés par notre bureau d'étude. Le coût est de l'ordre de 3 000 000€HT mais nous espérons recevoir plus de 50% de subvention. Selon les dernières informations énoncées par l'agence de l'eau, la station de traitement et de pompage seraient subventionnées à hauteur de 70% et les réseaux à 50%. Nous attendons une confirmation écrite, mais la commune recevra environ 1 500 000 de subvention et le reste restera à sa charge. Un plan de financement nous définira l'emprunt à réaliser, la nouvelle taxe d'assainissement remboursera cet emprunt. Les transactions pour acquérir les terrains, destinés à la construction de la nouvelle station, vont être réglées cette année.

Les rues du Temple, du Kleeberg, des Vergers, du bas de la rue du Moulin coté scierie, ne seront pas en chantier dans l'immédiat. Les eaux usées circuleront dans le réseau unitaire existant car ces rues ne présentent pas beaucoup d'eau claire donc pas de dilution des eaux usées. Elles iront à la station de traitement mais un collecteur de tri ou bassin d'orage séparera l'eau pluviale de l'eau usée. L'installation du réseau séparatif pourra se faire au fur et à mesure de la rénovation de ces rues dans les prochaines années.

Nous ne faisons pas ces travaux de gaité de cœur, cela représente un coût énorme pour notre commune mais la loi sur l'eau nous interdit de rejeter nos eaux usées dans la nature sans traitement et les communes au-dessus de 500 habitants ont l'obligation d'effectuer ces travaux. Déjà en 2010 la sous-préfecture nous avait mis en demeure de réaliser ces travaux dès que nos problèmes d'eau potable seraient réglés. Pour information une fosse septique ou fosse toutes eaux sans lit filtrant régénère l'eau à 10%, une station de traitement de l'ordre de 80%, le choix pour l'environnement est donc vite fait.

Tout est prêt pour débiter les travaux, les premières réunions de chantier seront programmées prochainement et le premier coup de pelle pourra se faire en février suivant la météo. Durant la période hivernale on ne touchera pas aux routes départementales. Tous ces travaux vont bien sûr engendrer des désagréments pour les 2 ans à venir. Je vous demande d'être compréhensif pour ces perturbations, la fin des travaux est programmée pour 2020 au plus tard. La réunion publique d'information que j'avais déjà annoncé il y a fort longtemps se fera dans les 2 mois à venir (janvier ou février), chacun pourra poser ses questions.

Presbytère : les travaux sont terminés et les 3 logements sont loués, il nous reste à poser l'enrobé le long du Grumbach en face du caveau. Chaque locataire a également bénéficié d'un petit grenier sous la toiture des garages. Le coût des travaux a été maîtrisés et le budget alloué a été respecté à 2% près.

Eglise : pour la mise aux normes handicapés, la nouvelle porte élargie est en place. Au courant de ce printemps, un banc coté homme va être enlevé.

Lotissement « Les Noisetiers » : le dossier suit son cours, il est en instruction auprès de la DDT. Un courrier récent nous a informé que le service archéologique se rendra sur le terrain pour effectuer des fouilles. Il nous a fallu presque 3 ans pour obtenir une autorisation de défrichage, ensuite a suivi plusieurs contrôles des services de l'état. A ce rythme un mandat de 6 ans ne suffira plus pour établir un petit lotissement de 6 maisons, la lourdeur administrative complique tout !

Restaurant scolaire : ce restaurant que nous venons de mettre en place à la rentrée 2017, est apprécié par nos enfants, apparemment on y mange bien ! Sa gestion ainsi que le personnel seront repris par la Communauté de Commune du Sundgau le 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la compétence « petite enfance »

Rosace : pour le déploiement de la fibre optique très haut débit, un bâtiment de 19 m² appelé NRO (nœud de raccordement optique) va être implanté dans la rue de la Scierie (Schweitzer) juste après l'ancienne maison forestière ce qui nous avantagera dans le futur. Le débit par la fibre optique est de 100 méga, en comparaison le réseau cuivre est de 20 méga maxi.

Merci à l'équipe municipale que j'ai beaucoup sollicitée cette année, merci au personnel communal, aux bénévoles, à tous ceux qui nous aident à avancer pour le mieux de notre village.

L'année 2017 se terminent tout doucement et elle s'ajoute aux autres avec sa part de bonheur, de réussite, d'échec, de larmes, le tout étant de rester positif et de donner les priorités aux choses essentielles de notre vie.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

JOYEUX NOEL ET BONNE ANNEE 2018.

ALLES GUETA UN VIEL GLECK INS NEYA JAHR.

Le Maire : Christian FUTTERER

Bonne Année 2018

Le Maire

FUTTERER Christian

Les Adjointes

MEYER Laurent, GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette

Le Conseil Municipal

FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne, BRINGEL Marc, ENDERLIN Stéphane, FROEHLI J.Claude, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

La secrétaire de Mairie

CHEVAL Marielle

Les Employés Communaux

MAIER Fanny, SCHMITT Patricia, LAWYSZ Corinne, REDERSTORFF Manon, ROLLET Yohann et GARCIA Kevin

Vous souhaitent un Joyeux Noël et vous présentent les Vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année.

Leurs souhaits de Bonne Santé et de Prospérité vous accompagnent !



2. Délibérations du conseil municipal

Séance du 20 septembre 2017

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, Mmes Garcia Christine, BRUETSCH Arlette, adjoints.
Mme FREY Sabine,

Mrs, FROEHLI J.Claude, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian,
SCHOLL Georges

Abs.: Mmes RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne, Mrs BRINGEL Marc (procuration à
Bruetsch Arlette), ENDERLIN Stephane, GOEPFERT Thierry,

Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes 2018

M Moureaux, garde forestier, et M Mattern, responsable de l'unité territoriale du Jura Alsacien, présentent le tableau des prévisions de coupes de 2018 rédigé par l'ONF.

Après avoir consulté celui-ci, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de respecter cet état de prévision des coupes soit :

1. une coupe de 1'033 m³ en coupe à façonner (parcelle 2a)
2. une coupe de 163 m³ en coupe en vente sur pied (parcelle 12a)

Martelage

M Moureaux, garde forestier, et M Mattern, responsable de l'unité territoriale du Jura Alsacien, présentent la proposition de coupes à marteler rédigé par l'ONF

Après avoir consulté ce document, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de respecter ce tableau. Martelage prévu en parcelle 1a, 1, 12 et 7

Adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la communauté de communes Sundgau

Monsieur le Maire rappelle que le service d'autorisation du droit des sols (ADS) qui était commun aux communautés de communes du Secteur d'Illfurth et d'Altkirch ainsi qu'à leurs communes membres depuis le 1^{er} juillet 2015, a été transféré à la Communauté de Communes Sundgau depuis le 1^{er} janvier 2017.

En application de l'article L422-8 du code de l'urbanisme et de l'article 134 III de la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014, à partir du 1^{er} janvier 2018, l'État n'assurera plus l'instruction des autorisations du droit des sols, mis à part pour les communes où s'appliquent le Règlement National d'Urbanisme dit « historique », c'est-à-dire dans les communes où il n'y a pas eu d'autres documents d'urbanisme en application.

L'instruction du droit des sols étant actuellement réalisée par l'Etat dans la commune de Durlinsdorf, le Conseil municipal décide d'adhérer au service commun d'autorisation du droit des sols de la Communauté de communes Sundgau.

En vertu de l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, les effets de ce service commun seront gérés par convention entre la communauté de communes et les

communes membres. Cette convention présentera notamment les modalités de financement du service.

Le personnel employé dans ce service est intercommunal et relève du pouvoir disciplinaire du Président.

Le Maire de la commune de Durlinsdorf

VU l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations du 27 février 2015 de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth et du 15 mars 2015 de la Communauté de Communes d'Altkirch portant création d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols avec leurs communes membres ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au service commun d'instruction du droit des sols de la Communauté de communes Sundgau à partir du 1^{er} janvier 2018 ;

DIT que la convention régissant le service commun, à conclure avec les communes membres, sera approuvée lors d'une prochaine réunion ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes à intervenir avec la Communauté de Communes Sundgau ainsi que ceux nécessaires à l'adhésion de ce service.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2017

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Depuis cette date, la fiscalité professionnelle des communes est intégralement perçue par la CCS, qui reverse à la commune une attribution de compensation.

Cette attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année N-1 du passage à la FPU, éventuellement réduite ou majorée de charges transférées.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été constituée. Elle est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence.

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) prévoit notamment les modalités de calcul des charges transférées. Deux méthodes peuvent être appliquées : la méthode de droit commun et la méthode dite dérogatoire. Chacune est soumise à des modalités d'approbation différentes.

En 2017, la CCS se voit transférer les compétences "Zone d'Activité Economique" (ZAE) et "Document d'Urbanisme". La CLECT n'a relevé aucune ZAE soumise à un calcul de charges transférées. Sa réflexion s'est donc portée sur la compétence "Document d'Urbanisme". Ce transfert de compétence ne concerne que les communes qui étaient membres des Communautés de Communes du Jura Alsacien (CCJA) et de la Vallée de Hundsbach (CCVH).

Après avoir étudié quatre méthodes de calcul, une de droit commun et trois selon la méthode dérogatoire, la CLECT a approuvé, lors de séance du 7 juin 2017, une méthode dérogatoire qui prévoit la prise en compte de l'ensemble des dépenses nettes relatives à la compétence urbanisme, des communes issues de la CCJA et de la CCVH, réparti sur chacune des dites communes au nombre d'habitants.

Considérant la méthode retenue, dite dérogatoire, le rapport doit être approuvé par les 2/3 des membres du Conseil Communautaire, et l'ensemble des communes intéressées. La loi de finances pour 2017 prévoit que si le rapport de la CLECT n'est pas transmis aux conseils municipaux au 30 septembre, ou à défaut de leur approbation dudit rapport selon les modalités et délai prévus au CGI, **le préfet est désormais compétent pour déterminer le coût des charges transférées.**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la Loi de Finances 2017,
- Vu le rapport de la CLECT 2017 de la CCS,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2017,

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve le rapport de la CLECT 2017 tel que ci-annexé.

Porte de garage local des pompiers + atelier communal

Le conseil municipal décide de changer les portes de garage de l'atelier communal et du local des sapeurs-pompiers.

M Meyer, 1^{er} adjoint, nous présente différents devis, à savoir :

1. MOOS de Bergholtz pour un montant de 26'248 € HT (seulement en version basculante)
2. BIGSTORES de Koestlach pour un montant de 18'116.74 € HT (version sectionnelle)
3. XL MATERIAUX de Durlinsdorf pour un montant de 16'040 € HT (en version sectionnelle)
4. TRYBA de St Louis pour un montant de 26'731.3 € HT (en version sectionnelle)
5. CREALU de Mooslargue pour un montant de 18'135 € HT (en version sectionnelle)

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de choisir XL MATERIAUX de Durlinsdorf géré par M Francis VEST.

Adhésion de la ville de Hésingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Vu les articles L 5211.18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz

Vu la délibération du Conseil Municipal de Hésingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10.5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la ville de Saint-Louis,

Vu la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la ville de Hésingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité,

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à l'adhésion de la ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10.5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la ville de Saint-Louis, à l'unanimité
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

Achat matériel pompiers

M Kevin KOHLER, présente un devis des Ets CARON concernant 2 avertisseurs de détresse avec clé ainsi qu'une liaison personnelle à enrouleur automatique pour un montant de 486.08 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cet achat.

Bibliothèque ouverte

Le conseil municipal décide de la création d'une bibliothèque ouverte. Bibliothèque se situant à l'extérieur près du foyer du Grumbach. Courant janvier une armoire bibliothèque sera mise en place, chacun pourra y déposer ou chercher des livres, des revues, des journaux. Afin de faciliter les échanges pour la lecture à zéro frais et permettre une seconde lecture et plus de certains livres.

Avenants concernant la réhabilitation du presbytère

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents avenants concernant le marché pour la réhabilitation du presbytère et approuve, à l'unanimité, le récapitulatif général de cette opération dont le détail est le suivant :

Société NICOLAS R (lot 6)

Avenant n°1 d'un montant de – 1'421.14 € TTC

Montant du marché : 13'034.19 € TTC

Montant du marché est donc porté à : 11'613.05 € TTC

Société OPP ORMES (lot 10)

Avenant n°1 d'un montant de 806.30 € TTC

Montant initial du marché ; 50'318.20 € TTC

Montant du marché est donc porté à : 51'124.50 € TTC

Société MEYER Sarl (lot 13)

Avenant n°1 d'un montant de 4'357.20 € TTC

Montant du marché : 28'546.85 € TTC

Montant du marché est donc porté à : 32'904.05 € TTC

Société SODIELEC (lot 8)

Avenant n°1 d'un montant de 4'944.60 e TTC

Montant initial du marché : 33'260.10 € TTC

Montant du marché est donc porté à : 38'204.70 € TTC

Société GRETER

Avenant n°1 d'un montant de 728.51 € TTC

Montant initial du marché : 86'069.83 € TTC

Montant du marché est donc porté à : 86'798.34 € TTC

Subvention Association des Maires de France

A la suite du passage de l'ouragan IRMA sur le territoire de St Barthélémy et Saint-Martin et en témoignage de solidarité, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de verser la somme de 200€ à la Croix Rouge.

Modification du contrat de travail de Mme MAIER Fanny

Madame MAIER Fanny est embauché dans notre collectivité en tant qu'agent de service depuis le 01.09.2015 pour une durée hebdomadaire de travail de 7.50 heures.

En remplacement de Mme SAINTVOIRIN Françoise qui a fait valoir ses droits à la retraite, le conseil municipal, décide d'engager Mme MAIER Fanny pour une durée hebdomadaire de 18 heures à compter du 01.09.2017.

Séance du 25 octobre 2017

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents :, Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjointes.

Mmes FREY Sabine, SCHWOB Anne

Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stephane, FROEHLI J.Claude, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

Abs. : Mr MEYER Laurent et Mme RUETSCH Catherine

Approbation de l'ouverture des plis concernant la mise en place d'un nouveau système d'assainissement ainsi que d'une station de traitement

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 18.10.2017 à 20 h 00. Elle présente son rapport au conseil municipal concernant l'ouverture des plis pour la mise en place d'un nouveau système d'assainissement ainsi que d'une station de traitement.

Lot 1 : réseaux de collecte et de transfert

CANDIDAT	TRANCHE FERME	TRANCHE CONDITIONNELLE 1	TRANCHE CONDITIONNELLE 2	TOTAL	DELAI
Grpt ENCER/SOGEA	1'088'837.55 €	753'999.25 €	375'304.00 €	2'218'140.80 €	10 mois
ROGER MARTIN	7964088.02 €	5514563.77 E	2804796.23 €	146284448.02 €	10 mois
Grpt LINGENHELD/EUROVIA	1'101'051.80 €	805'458.50 €	384'404'50 €	2'290'914.80 €	10 mois
Grpt LINGENHELD/EUROVIA variante	1'109'115.80 €	823'723.50 €	411'554.50 €	2'344'393.80 €	10 mois
SADE	1'212'466.50 €	874'836.50 €	407'658.50 €	2'494'961.510 €	13 mois

Lot 2 : station

OFFRE	CANDIDAT	MONTANT DES TRAVAUX
BASE	OLRY/ARKEDIA	918'825.00 €
VARIANTE	OLRY/ARKEDIA	832'615.00 €

La commission demande donc un rapport de présentation à IRH pour le lot 1 car il y a plusieurs candidatures et attribue le lot n°2 à OLR/ARKEDIA étant le seul candidat.

Taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants :

Vu la délibération en date du 17.10.2014 fixant un taux de 3 %

Le conseil municipal décide par 12 voix POUR et une voix CONTRE

- De porter le taux à 4 % sur l'ensemble du territoire communal excepté le territoire du Zollers Garten où le taux de 8 % est appliqué.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Le contrôle de la légalité des permis de construire se fera à présent par la Communauté de Commune du Sundgau. Ce service étant payant, ce pourcentage supplémentaire compensera cette dépense.

Réparation du battant de la grande cloche de l'église

Le conseil municipal consulte deux devis des Ets Bodet :

- 1 devis concernant la sonnerie en rétrograde pour un montant de 6'828 € TTC
- 1 devis concernant la sonnerie en rétro-lancé pour un montant de 6'684 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le devis de la sonnerie en rétrograde pour un montant de 6'828 € TTC.

Subvention au Souvenir Français

A l'unanimité le conseil municipal décide de verser une subvention de 100 € au Souvenir Français.

Séance du 16 novembre 2017

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.
Mme SCHWOB Anne, FREY Sabine,
FROEHLI J.Claude, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

Abs.: Mme RUETSCH Catherine, Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stephane (procuration pour FREY Sabine), PFIFFER Dominique,

Assainissement

LOT 1 : réseaux de collecte et de transfert :

Dans le cadre de la consultation relative à la mise en place d'un nouveau système d'assainissement 4 offres ont été reçues :

- Le groupement ENCER/SOGEA
- ROGER MARTIN
- Le groupement LINGENHELD/EUROVIA
- SADE

Après analyse des différentes offres de négociation par notre cabinet d'études IRH et suivant la notation et le classement le conseil municipal passe au vote :

1 voix pour ENCER/SOGEA

11 voix pour LINGENHELD/EUROVIA

Et décide d'attribuer ce marché au groupement LINGENHELD/EUROVIA sur l'offre VARIANTE pour un montant total de 2'145'537.40 € HT.

LOT 2 : station

Une seule offre a été reçue : OLRV ARKEDIA

Après analyse par notre cabinet d'études IRH, le conseil municipal passe au vote :

12 voix POUR

Et décide d'attribuer ce marché au candidat OLRV ARKEDIA sur l'offre VARIANTE pour un montant total de 832'615 € HT.

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer tous les papiers relatifs à ce marché.

Le montant total du coût de ces travaux d'assainissement est de 2'978'152,40 € HT.

Séance du 17 décembre 2017

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, BRUETSCH Arlette, adjoints.

Mme SCHWOB Anne, FREY Sabine,

ENDERLIN Stéphane, FROEHLI J.Claude, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

Abs.: Mmes GARCIA Christine (procuration pour Bruetsch Arlette), RUETSCH Catherine, Mrs BRINGEL Marc (procuration pour Bruetsch Arlette), GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin

Notification du montant des attributions de compensation 2017 de la Communauté de Commune Sundgau

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), il est nécessaire de déterminer pour l'exercice 2017, les montants des attributions de compensation définitives (AC) des communes membres de la Communauté de Communes Sundgau.

A travers l'AC, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), daté du 7 juin 2017, à la majorité qualifiée des communes, le Conseil Communautaire doit fixer le montant des attributions de compensation définitives, soit selon la méthode de calcul de droit commun, approuvée à la majorité simple du Conseil Communautaire, soit selon une fixation qu'il aura défini librement à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire, après délibération concordante des communes intéressées, avant le 31 décembre 2017. Si une commune ne délibère pas ou rejette la proposition de calcul, le calcul des attributions de compensation définitive pour celle-ci se fera automatiquement selon le droit commun.

M. le Président a proposé d'établir le calcul des attributions de compensation définitives selon une fixation libre des charges recensées par la CLECT, au prorata du nombre d'habitants des 40 communes composant les deux ex Communautés de Communes du Jura Alsacien, et de la Vallée de Hundsbach, concernées par le transfert de compétence.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la Loi de Finances 2017,
- Vu le rapport de la CLECT de la CCS en date du 7 juin 2017,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017,
- Considérant l'approbation du rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des communes concernées,

après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

- approuve le calcul du montant de l'attribution de compensation définitive 2017 pour la commune de Durlinsdorf, selon le calcul précité, qui s'élève donc à 1.41€ par habitant, soit 826,11€
- valide la régularisation calculée entre l'attribution de compensation provisoire 2017 et l'attribution de compensation définitive.

Budget : décisions modificatives

Il a été décidé de transférer le crédit des chapitres 012 et 014 afin de pouvoir payer le restant des factures du chapitre 011 (frais de garderie de la carrière facturés par l'ONF)

POUR INFORMATION :

L'eau des fontaines a été prélevée et analysée le 6 octobre 2017, elle est conforme aux limites de qualité de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres analysés.

3. Vie du village

15 décembre 2017 Fête de Noël de l'école

Organisée par le personnel enseignant et les représentants des parents d'élève, la fête de Noël des enfants scolarisés en primaire a attiré un nombreux public venu en famille assisté au spectacle. Les enfants de la maternelle ainsi que ceux du cycle 2, ont présenté des danses et des chants, le cycle 3 a interprété une saynète. Après la venue du Père Noël, la soirée s'est terminée par un repas et la vente de pâtisseries.



Les enfants de la maternelle



Les enfants du cycle 2



Les enfants du cycle 3



17 décembre 2017 Fête du 3^{ème} âge

Le 3^{ème} âge (personnes de plus de 65 ans) se compose de 89 personnes dont 45 femmes et 44 hommes. La doyenne est Mme STERBOUL Marie-Jeanne (95 ans), suivie de Mme HOCH Hélène (également 95 ans), le doyen est M. LOCATELLI Jean-Baptiste (88 ans).

Les nouveaux arrivants de la classe 1952 sont au nombre de 10 : Mmes MATTLER Francine, SAINTVOIRIN Françoise, MAERKY Mireille, COMTE Ursula, M et Mme ENDERLIN Jean-Paul et Elise, M IGERT Alain, EIGEMANN Léo, GUTZWILLER Christian, MAURER René.



Dimanche dernier, la municipalité a organisé le traditionnel repas du troisième âge. Le maire et son équipe ont eu le plaisir d'accueillir les aînés, ainsi que le prêtre Marc Schmitt. Lors de son discours, M le maire a eu une pensée particulière pour toutes les personnes disparues cette année, ainsi que pour les personnes absentes et malades qui ne peuvent plus participer à ce repas. L'association « les Joyeuses Cigognes » s'était chargée de la préparation des tables et Mme Theiler Cathy avait confectionné les décors de table, des anges crochetés, pour le 5^{ème} anniversaire du club des « Joyeuses Cigognes ».

Après les plaisirs de la table les aînés ont partagé des souvenirs grâce aux photos anciennes de René MATTLER. Le soir, avant de reprendre le chemin du retour, chacun s'est vu remettre un cadeau.

MERCI aux animateurs de cet après-midi :

- M MATTLER René qui anime cette fête depuis 1978
- La chorale dirigée par Jean-Louis à l'orgue



La chorale – De gauche à droite, Annie, Charlotte, Barbara, Ida, Christian, Jean-Louis

Les décors de table préparés Mme Theiler Cathy





L'équipe en cuisine – Le chef de cuisine Georges Scholl et sa femme Béatrice à droite



L'assiette des amuses bouches

MOT DU CONSEIL DE FABRIQUE

Nous avons le projet de rénover les tableaux des autels latéraux, projet qui s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés dans l'église.

Le tableau coté homme, photo de gauche, représente Saint Wendelin. Sa datation est du 2^{ème} quart du 18^{ème} siècle, la date est incomplète, le dernier chiffre est caché par le cadre. On peut y lire 174 ?

Auteur HAUWILLER François Xavier - Support : toile peinture à l'huile.

Le tableau coté femme, photo de droite représente la Sainte Famille. Il est non daté et non signé mais on suppose que l'auteur est également HAUWILLER François Xavier - Support : toile peinture à l'huile.

Ces tableaux sont recensés dans le cadre de l'inventaire préliminaire de 1994 par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)



Nous avons cette année renoué avec la collecte pour le chauffage en y incluant une quête pour la restauration des tableaux. Celle-ci a rapporté la somme de 2622.50€. Nous n'avons pas encore atteint le budget prévu pour les travaux, ceux qui le souhaitent peuvent encore déposer leur don chez Daniel MAURIN au 17 rue des maçons.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement et nous espérons pouvoir continuer à compter sur votre soutien.

**Nous vous donnons rendez-vous le
4 mars 2018 pour notre traditionnel repas « carpes frites ».**
Un grand merci à tous et à toutes.

*Le Conseil de Fabrique vous souhaite
un Joyeux Noël
et une bonne année 2018*



4. Félicitations

Grands anniversaires

Elles ont rejoint le cercle des octogénaires

La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, ont rendu visite à **M Marie-Jeanne WALTER** qui a fêté ses 80 ans.

Née le 30 septembre 1937 à Durlinsdorf, elle a travaillé durant 43 ans à la Filature de Alle et elle a également été serveuse au restaurant Schneider à Moernach.



La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, ont rendu visite à **Mme HELL Colette** qui a fêté ses 80 ans.

Née le 27 octobre 1937 à Durlinsdorf, elle a uni sa destinée à Joseph Hell le 19 mai 1962. De leur union sont nés 2 enfants : Claudine, installée à Mooslargue (2 enfants Elodie et Guillaume) et Romain qui a repris l'exploitation familiale (2 enfants Marie-Ange et Marc). Elle a travaillé durant toute sa vie active à la ferme d'abord chez ses parents et ensuite avec son époux.



85 ans

La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, ont rendu visite à **M MATTLER Pierre** qui a fêté ses 85 ans.

Né le 21 juillet 1932 à Durlinsdorf, il a été déporté lors de la deuxième guerre mondiale suite à l'évasion de son frère en Suisse.

Après son service militaire, il a fait son apprentissage en menuiserie chez M KOHLER Joseph où il a travaillé pendant 18 ans. Ensuite il a travaillé aux Ets BAUEMLIN à Waldighoffen jusqu'à sa retraite.



M TSCHIEMBER a fêté ses 85 ans. Né le 19 décembre 1932 à Willer, il a uni sa destinée à **STUDER Charlotte** le 15 juin 1957. De leur union sont nés 3 enfants : Béatrice, Nathalie et Patrick. Il a le bonheur de chérir 3 petits-enfants. Il a débuté sa carrière aux tramways de la ville de Mulhouse et ensuite il a été affecté au service de la voirie de la ville de Mulhouse.



95 ans

La municipalité a rendu visite à **Mme HOCH Hélène** qui a fêté ses 95 ans.

Née le 11 novembre 1922 à Durlinsdorf dans une famille de 7 enfants, elle a uni sa destinée à Hoch Emile le 30 janvier 1948. De leur union sont nés 3 enfants : Danièle (habitant à Durlinsdorf), Jean-Pierre et Sylvie. Elle a le bonheur de chérir 17 petits-enfants, 14 arrière-petits-enfants et 1 arrière-arrière-petit-fils. Elle a eu la douleur de perdre son époux en 1988.

Couturière de métier, elle a fait son apprentissage à Seppois, ensuite elle a cousu des habits pour les habitants du village et des environs. Elle a également fait partie de la chorale de Durlinsdorf.



Joyeux anniversaire et meilleurs vœux à tous !

*Bon
Anniversaire*



5. Etat civil



★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

GRANDS ANNIVERSAIRES EN 2018

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

18 ans

LITZLER Benjamin	14.03.2000
SKUTA Allan	06.06.2000
DEROUARD Bérénice	21.06.2000
SCHMITT Loïc	11.07.2000
HOERTH Florentin	23.07.2000
WINTENBERGER Priscillia	02.11.2000
GARCIA Manuel	02.12.2000
ROLLAT Matthew	08.12.2000

20 ans

SKUTA Anthony	28.04.1998
BETSCH Lucas	02.05.1998
GARCIA Terry	15.05.1998
BRINGEL Célien	01.09.1998
FICHTER Laura	05.10.1998
BAUEMLIN Mathieu	07.10.1998

25 ans

FUTTERER Eléna	26.03.1993
WALTHER Charlene	30.05.1993
HAFFNER Bastien	27.11.1993



N'oublions pas nos grands anniversaires :

70 ans

BOETSCH Charlotte	25.01.1948
MATTLER Michel	22.02.1948
HOGG Gilbert	26.09.1948

75 ans

MEYER Jeanne	03.01.1943
--------------	------------

80 ans

SKUTA Marie-Elise	13.02.1938
KLEIN Pierrine	29.06.1938
BOESINGER Jacqueline	17.11.1938
OSER Edwige	26.12.1938

85 ans

MAERKY Roger	10.03.1933
HELGEN Marie-Rose	30.11.1933
SCHNEIDER Fernande	17.12.1933

+ 85 ans

DANGEL Anna 28.01.1929
 LOCATELLI J.Baptiste 22.09.1929
 KOHLER Bernadette 30.07.1930
 BRINGEL Pierre 20.12.1931
 HUBLER Charlotte 02.04.1931
 RIEGEL J.Pierre 23.08.1931
 MATTLER Pierre 21.07.1932
 TSCHIEMBER Joseph 19.12.1932

90 ans

LUTZ Marie-Thérèse 28.09.1928

+ 90 ans

BLUMBERGER Josepha 10.07.1925
 REINHART Augusta 04.11.1926

+ 95 ans

STERBOUL Marie-Jeanne 29.03.1922
 HOCH Hélène 11.11.1922

**Recevez nos meilleurs vœux de Bonheur, Santé et Réussite !
 En alla a gleckliger Geburtstag, bliewa gsunt un alert !
 La municipalité rendra visite aux jubilaires de 80 ans, 85 ans et 90 ans.**

**NAISSANCES EN 2017**

**Madame la « Cigogne » vous rappelle les
 naissances de l'année 2017 :**

FRANCES Lucy

Née le 24.01.2017

Fille de FRANCES Nicolas et de
 POIRIER Agnès

Domiciliés 10 rue du Temple

MARTI-FEUERSTEIN Anaël

Née le 25.02.2017

Fille de FEUERSTEIN Thierry et de
 MARTI Audrey

Domiciliés 5 rue du Wasen

LUKAT Hugo

Né le 10.03.2017

Fils de LUKAT Frank et de
 OSER Céline

Domiciliés 13 rue des Tilleuls

SARAR Melissa

Née le 10.03.2017

Fille de SARAR Ferhat et de
 BULUT Gurbet

Domiciliés 6 rue du Capitaine Lecocq

REINHART Rose

Née le 18.04.2017

Fille de REINHART Loïc et de
 FROEHLI Priscillia

Domiciliés 17 rue du Wasen

BOUADI Anya

Née le 16.06.2017

Fille de BOUADI Saïd et de
 ROTH LISBERGER Salomé

Domiciliés 14 rue de Porrentruy

MAURER Liam

Né le 10.08.2017

Fils de MAURER Lionel et de
 MARTIN Aline

Domiciliés 2 rue de Lucelle

MARTI Pauline

Née le 22.09.2017

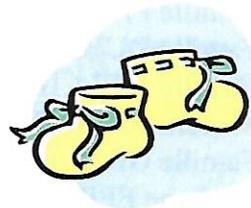
Fille de MARTI Sébastien et de
 MOSER Emilie

Domiciliés 23 rue de Porrentruy

SCHWOB Cléa
Née le 26.10.2017
Fille de SCHWOB Caroline
Domiciliés 20a rue de Porrentruy

FELLMANN Lise
Née le 20.12.2017
Fille de FELLMANN David et de
FUTTERER Claudia
Domiciliés 19 rue du Wasen

Nos sincères félicitations aux parents et meilleurs vœux aux bébés.



MARIAGES EN 2017

Le 22.06.2017 :
RUETSCH Marc avec RODRIGUEZ Sarah
Domiciliés 12 rue de la Cure



Le 30.06.2017 :
MEISTER Roland avec SILVA SANTOS Mariluza
Domiciliés 11 rue du Wasen

Le 23.09.2017 :
LAISSUE Joseph avec FERRY Sandra
Domiciliés 11 rue du Sculpteur Enderlin

Le 27.10.2017 :
FELLMANN David avec FUTTERER Claudia
Domiciliés 19 rue du Wasen

Nos sincères félicitations et meilleurs vœux de bonheur à tous ces couples



DECES FIN 2016-2017

Le 22.12.2016 à ALTKIRCH
RUETSCH Roger, 91 ans

Le 08.05.2017 à DURLINSDORF
GUITTARD épouse KUCHEMANN Marie Marguerite, 62 ans

Le 25.06.2017 à DURLINSDORF
BRENDER épouse RUETSCH Marie-Noëlle, 65 ans



Nos sincères condoléances aux familles éprouvées par ces deuils.

Arrivés dans la commune en 2017



Famille FACHETTI Sandra, 8 rue de la Tuilerie
Famille DUFOUR Christopher, 10 rue de la Cure
Famille MELCHIOR Annick, 18 rue de Dannemarie
Madame CESAR Alicia, 1 rue des Fleurs
Famille GRANDJEAN Orlane, 8 rue du Moulin
Madame FERRY Sandra, 11 rue du Sculpteur Enderlin
Monsieur BAYSANG Gilles, 18 rue des Boulangers
Madame BERNARD Isabelle, 18 rue des Boulangers
Madame RIETZLER Line, 2 rue de Lucelle
Famille GRABER Nathalie, 2 rue de la Cure

Départs de la commune en 2017



Famille EDEINGER Christophe, 2 rue du Sculpteur Enderlin
Famille COLLET Mathias, 2 rue du Capitaine Lecocq
Famille BAILLY Denis, 20a rue de Porrentruy
Famille PERRON Annabelle, 8 rue de la Tuilerie
Monsieur KOHLER Jérémy, 19 rue de Dannemarie
Monsieur WIDOLFF Mathieu, 6 rue du Wasen

Déclarations de travaux 2016



CLERC François	construction d'une piscine
ENDERLIN Jean-Paul	création d'un auvent
KAUFFMANN Gérard	création d'une pergola
HOERTH Alexandre	construction d'une piscine semi-enterrée
MARME Jean-Claude	création d'un abri de jardin
ROSACE	ouvrage et accessoires pour fibre optique
FUTTERER Virginie	agrandissement maison

Permis de construire 2017



HAFFNER Thierry	construction d'un garage ouvert
SONDENECKER Philippe	construction d'une maison individuelle

6. Informations générales

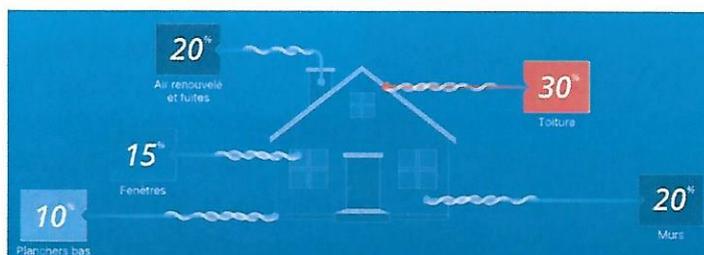
Comprendre la Prime Isolation

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.



Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

Nombre de personnes composants le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

La Prime Isolation: Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le [coup de pouce économies d'énergie](#), la [prime isolation](#) ou encore le [CITE](#). De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'état français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, il serait dommage de ne pas en profiter, comme l'ont fait 30 000 Français avant vous.

Démarches et services en ligne sur le site impots.gouv.fr

Le service des finances nous demande de bien vouloir sensibiliser les usagers aux différentes démarches et services en ligne et leur faire découvrir le site impots.gouv.fr, accès sécurisé 24h/24 qui leur permet :

- **D'accéder à leur espace particulier** pour déclarer leurs revenus, recevoir et conserver leurs avis, poser une question, faire une réclamation ...
- **De corriger leur déclaration de revenus** du 1^{er} août au 19 décembre 2017
- **D'imprimer leurs justificatifs de revenus**, l'avis de situation déclarative, pour faciliter leurs démarches auprès de tiers (banques, bailleurs, administrations...)

Il serait souhaitable de bien vouloir également leur rappeler que **l'utilisation du paiement dématérialisé est obligatoire** pour tout montant d'impôt supérieur à :

- **2000€ en 2017**
- **1000€ en 2018**
- **300€ en 2019**

Cet abaissement concerne tous les types d'impôts des particuliers.

Simplifiez le paiement de vos impôts !



Payez en ligne en toute sécurité
ou adhérez au prélèvement mensuel
ou à l'échéance

L'utilisation de l'un de ces moyens
de paiement est obligatoire pour

tout montant dû supérieur à **2 000 €**



2017

1 000 €

2018

300 €

2019

impots.gouv.fr

Paiements et services

en ligne

...et aussi sur l'app mobile Impots.gouv



Téléchargez dans
l'App Store



Obtenez sur
Google Play



Obtenez sur la
Windows Store





L'État simplifie vos démarches et dématérialise ses procédures

24h/24

Depuis chez vous, à tout moment, vous pouvez effectuer vos démarches administratives en ligne : permis de conduire, immatriculation, pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport

<https://ants.gouv.fr>

Demander un permis de conduire	Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI majeur	Je vends ou je donne mon véhicule
Connaître le solde de mes points	Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI mineur	Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)
Où en est mon permis de conduire	Où en est mon passeport / ma CNI	Je modifie l'adresse sur ma carte grise
	Déterminer si ma ville a adhéré à la dématérialisation	J'achète ou je reçois un véhicule d'occasion Avec FranceConnect
		Je souhaite faire une autre demande Avec FranceConnect

ATTENTION
certaines procédures ne sont réalisables qu'en utilisant **FranceConnect**

Avec FranceConnect
S'identifier avec FranceConnect

ACCÉDER À VOTRE ESPACE



Des points numériques à votre disposition

Un médiateur numérique, volontaire du service civique, peut vous accompagner si vous éprouvez des difficultés dans vos démarches en ligne. Vous devez disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires

Vous disposez d'un compte France Connect !

pensez à venir avec votre identifiant et mot de passe

COLMAR
hall de la
préfecture
de 8h15 à 12h

MULHOUSE
hall de la sous-préfecture
lundi, mardi et jeudi
8h15 - 11h15 et
13h15-15h30
Mercredi et vendredi
8h15 - 11h15

Pour tout renseignement

constituer votre dossier
ants.gouv.fr – immatriculation
(rubrique questions fréquentes)
ou
service-public.fr

où en est votre dossier
consultez votre compte personnel
sur ants.gouv.fr
ou
contactez le 34 00 (0,06 cts/mn)

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU



Le 1er janvier 2017, les communautés de communes d'Altkirch, Ill et Gersbach, du Jura Alsacien, du Secteur d'Illfurth et de la Vallée de Hundsbach ont fusionné pour devenir la Communauté de Communes Sundgau (CCS). La CCS regroupe 64 communes pour plus de 48.000 habitants.

Le Bureau

Composé du Président, de 13 vice-présidents et de 11 assesseurs, le Bureau communautaire est une instance de réflexion quant aux orientations stratégiques de la CCS. Il prépare également les affaires qui seront débattues au Conseil communautaire. Il bénéficie, par ailleurs, de délégations d'attributions de la part du Conseil communautaire, lui permettant ainsi de prendre des décisions dans les domaines qui lui ont été délégués.

Le Président : Monsieur Michel WILLEMANN



1er Vice-président :

Monsieur Nicolas JANDER
Finances



2ème Vice-président :

Monsieur Jean-Marie
FREUDENBERGER
Valorisation des déchets



3ème Vice-président :

Monsieur Jean-Marc METZ
*Relation aux communes
et mutualisation*



4ème Vice-président :

Monsieur Christian SUTTER
*Développement économique
et développement local,
aménagement du territoire*



5ème Vice-président :

Monsieur Michel DESSERICH
*Petite enfance, enfance et
jeunesse*



6ème Vice-président :

Monsieur Gilles FREMIOT
Culture



7ème Vice-président :

Monsieur François COHENDET
Tourisme



8ème Vice-président :

Monsieur Dominique
SPRINGINSFELD
Eau potable



9ème Vice-président :

Monsieur Georges RISS
Assainissement



10ème Vice-président :

Monsieur Jean-Michel
MONTEILLET
Patrimoine bâti



11ème Vice-président :

Monsieur Armand REINHARD
Urbanisme



12ème Vice-président :

Monsieur André LEHMES
Sports



13ème Vice-président :

Monsieur Fabien SCHOENIG
Environnement



Assesseurs :

Fabienne BAMOND
Joseph BERBETT
Jean-Pierre BUISSON
Stéphane DUBS
Annick FELLER
Germain GOEPFERT
Bertrand IVAIN
Jean-Yves MOSSER
Isabelle PI-JOCQUEL
Jean-Claude SCHIELIN
Serge SCHUELLER

Quelles compétences pour la Communauté de Communes Sundgau?

La Communauté de Communes Sundgau dispose de compétences obligatoires (développement économique et aménagement de l'espace), de compétences optionnelles et de compétences facultatives.

Actuellement, les compétences sont exercées telles qu'elles l'étaient auparavant par les anciennes communautés. Néanmoins, les dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) obligent à harmoniser les compétences optionnelles (telles que l'action sociale) avant le 31 décembre 2017 et les compétences facultatives (telles que l'eau potable ou l'assainissement) avant le 31 décembre 2018. L'intérêt communautaire de certaines compétences devra également être défini avant le 31 décembre 2018.

Compétences obligatoires

- Développement économique (gestion de zones d'activités et d'immobilier d'entreprises, promotion du tourisme)
- Aménagement de l'espace (élaboration et gestion des documents d'urbanisme)
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI) - au 1er janvier 2018

Compétences optionnelles

- Petite enfance (établissements d'accueil du jeune enfant (micro-crèche et multi-accueil), relais assistants maternels)
- Enfance (accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire)
- Jeunesse
- Actions de protection et mise en valeur de l'environnement (GERPLAN...)

- Equipements sportifs et culturels (piscines à Tagolsheim et Ferrette...)

Compétences facultatives *(liste non exhaustive, exercées partiellement sur le territoire)*

- Actions culturelles (ex-CCSI et CCJA)
- Transports scolaires collèges d'Illfurth et de Ferrette (ex-CCSI et CCJA)
- Participations financières au SDIS (ex-CCA et CCIG)
- Défense extérieure contre l'incendie (ex-CCVH)
- Assainissement collectif et non collectif (hormis l'ex-CCJA)
- Adduction d'eau potable (ex-CCIG et CCVH)
- Eclairage public (ex-CCA)



Contacts

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

Quartier Plessier - bâtiment n°3 - 39 av du 8e Régiment de Hussards - 68130 ALTKIRCH

03 89 08 36 20 / 03 89 08 36 21 (fax)

accueil@cc-sundgau.fr

www.cc-sundgau.fr

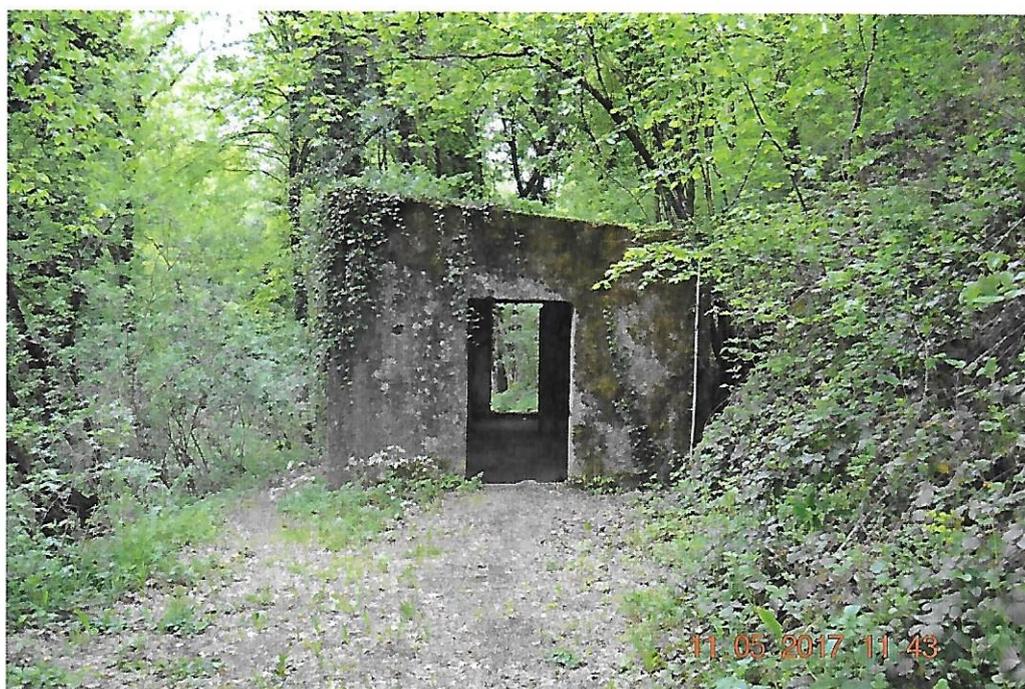
Dégradations et tags des bunkers

M ROLLAT Bruno, fervent défenseur des vestiges militaires, nous signale une recrudescence de dégradations et tags sur les bunkers situés sur le ban communal de Durlinsdorf. Il a également remarqué que ces bunkers servaient de déchetterie pour certaines personnes, on y trouve de tout : canettes de bière, verres, plastics,... Il demande aux riverains de surveiller et dénoncer tous comportements suspects. Vous pouvez le contacter au 7 rue de Dannemarie.



Vue de l'intérieur

Vue de l'extérieur



7. Le coin historique

A Durlinsdorf nous avons un Syndicat des propriétaires riverains du Grumbach dont la création date du 13 novembre 1965 (voir copie du procès-verbal ci-dessous). Il y a 32 propriétaires riverains et cela concerne 7677 mètres le long du Grumbach. Ce syndicat loue la rivière à l'association de pêche pour 1200€ l'année, en contrepartie il s'occupe de l'entretien du Grumbach et de ses berges.

Le comité actuel se compose de M GERSTER Paul, président, M RUETSCH Roger, trésorier, M LUTZ Patrick, secrétaire, M BAUMGARTNER Bernard, assesseur, M FUTTERER Christian, maire.

Une assemblée générale aura lieu le 10 janvier 2018 (voir rubrique 10 informations pratiques).

Procès Verbal

Seance du 13 novembre 1965

Les propriétaires Riverains du Ruuron le Grumbach se sont réunis ce jour à 20 heures au Restaurant Wellig à Durlinsdorf. pour la constitution du nouveau Syndicat des Propriétaires riverains du Grumbach tous les propriétaires Présents au nombre de 27 sur 40. propriétaires sont prêts à adhérer à ce nouveau Syndicat libre des Riverains qui délibération le comité d'entretien est composé de Mrs

Président	Mattler Prosper
	Blumberger Joseph
Maire	Gerster Antoine
Secrétaire	Futterer Joseph
Trésorier	Ruetsch Roger
	Wellig Robert
	Baumgartner Gustave de Mrs

est élu président Mattler Prosper Secrétaire Futterer Joseph et trésorier Ruetsch Roger

Les statuts types approuvés par elle le Sous Préfet de Aulendorf sont acceptés et la location de la Pêche qui devra avoir lieu le 20-11-1965 est confiée au comité d'entretien.

Syndicat ratifié le 4-12-65 par elle le Préfet des Hs Rhin à Colmar

8. Lu pour vous

Journal L'Alsace – 14 novembre 2017

Retour sur un dimanche de célébrations

Commémoration du 11 Novembre, anniversaires du corps local des sapeurs-pompiers et de l'association des donneurs de sang, remise de médailles, de distinctions, de diplômes, toutes ces cérémonies se sont déroulées dimanche matin à Durlinsdorf sous des trombes de pluie et des belles rafales de vent.

Que de monde dimanche dernier réuni sur les hauteurs de Durlinsdorf, juste à côté de l'église pour célébrer différentes cérémonies. Un chapiteau avait été érigé pour permettre aux officiels, aux invités, à la population, aux musiciens de la fanfare des sapeurs-pompiers du bataillon d'Altkirch et aux membres de la chorale de Durlinsdorf-Liebsdorf-Mooslargue, de s'abriter de la pluie et du vent. Seuls les sapeurs-pompiers de différents corps, dont ceux de Durlinsdorf et Moernach ainsi que des JSP, étaient dehors au garde-à-vous.

Commémoration du 11 Novembre

Cette matinée a débuté par la commémoration du 11 Novembre 1918, placée sous le patronage des neuf communes de Bouxwiller, Ferrette, Koestlach, Liebsdorf, Moernach, Mooslargue, Vieux-Ferrette, Werentzhouse et Durlinsdorf. Une cérémonie rehaussée par la fanfare des sapeurs-pompiers du bataillon d'Altkirch et commandée par le capitaine François Notter.

Le premier à prendre la parole a été le maire de Durlinsdorf, Christian Futterer, qui, dans son allocution, a appelé la population à « se souvenir de ce cessez-le-feu entourant la paix des armes. Comme de nombreuses communes dans le Sundgau et partout ailleurs, notre commune a également connu le malheur et le deuil dans plusieurs familles. Afin de transmettre aux jeunes générations la nécessité de travailler pour la paix et la liberté, nous devons nous souvenir avec ferveur de nos morts, soldats et civils et les sensibiliser au respect de la vie et au devoir de mémoire ». Christian Futterer a ensuite cédé le micro à Arlette Bruetsch, 3e adjointe, qui a raconté avec beaucoup d'émotion l'histoire de Durlinsdorf entre 1914 et 1918.

Une tranche d'histoire

Elle a rappelé qu'alors « qu'une partie de la population fut envoyée travailler dans une cimenterie à Marseille, les Allemands avaient installé différentes batteries d'artillerie à l'entrée de la commune, sur les hauteurs en direction de Moos. Ils avaient également taillé une grotte pour en faire un abri... ». À la fin de la guerre, « les réfugiés retrouvèrent leurs maisons dévalisées, souvent sans portes ni fenêtres et les murs transpercés par des balles, certaines éventrées par des obus. Dès lors la reconstruction commença. Il fallait aussi apprendre une autre langue, le français ».

Après ce récit, Christine Garcia, 2e adjointe, a lu le message du ministre délégué aux Anciens combattants puis Laurent Meyer, 1er adjoint, a fait l'appel aux morts puis

chaque conseiller municipal a déposé un lumignon devant la plaque sur laquelle a été gravé le nom de chaque victime de la Grande Guerre.

La cérémonie s'est poursuivie par deux dépôts de gerbe. Une gerbe pour les victimes civiles déposée par les adjoints, une gerbe pour les victimes militaires déposée par le maire de la commune, le député Jean-Luc Reitzer et la conseillère départementale, Sabine Drexler.

60e anniversaire du corps des sapeurs-pompiers

Après ces différentes cérémonies protocolaires, certains sapeurs-pompiers du corps local ont été distingués (lire ci-contre). Un corps pour le moins moribond qui avait été créé le 15 mai 1957 et qui ne compte plus actuellement que sept sapeurs. Son chef de corps, Didier Kohler, a rappelé son historique mais a surtout insisté sur le fait qu'il est très affaibli. « Notre corps a vu la diminution des effectifs pour X raisons, et ne peut plus assurer seul les interventions. C'est pour cela qu'une convention d'assistance mutuelle a été signée entre Durlinsdorf et Moernach. Notre binôme fonctionne très bien depuis 2015. Nous faisons toutes les manœuvres ensemble et, cette année, nous avons effectué plus de 25 interventions sur les deux communes... Mais je pense que l'avenir et les textes obligent à créer un seul corps pour les deux communes. » Il appartient donc aujourd'hui aux maires des deux communes de prendre la décision. Avant de conclure, Didier Kohler a lancé un appel aux jeunes afin qu'ils rejoignent les rangs. Roland Peter, le commandant du groupement sud a, quant à lui, assuré que si les corps ne se regroupent pas, c'est la mort à petit feu. « C'est en effet une impérieuse nécessité de maintenir les CPI dans nos villages », a surenchéri Jean-Luc Reitzer. « Et, ça doit passer par des mesures de soutien du département et des mesures législatives comme le calcul de la retraite lorsqu'un sapeur est de garde et en intervention. »

Après avoir rendu hommage aux morts pour la France, ceux de la Première et Seconde Guerre mondiale, des guerres de décolonisation, des opérations extérieures mais aussi les victimes des attentats, la conseillère départementale Sabine Drexler a également rendu hommage aux sapeurs-pompiers, « à l'énergie des femmes et des hommes qui se mettent au service des autres sans rien attendre en retour. Ils incarnent les plus belles valeurs de la France à savoir la fraternité et l'engagement citoyen ». Après ces différentes interventions, place a été donnée à la célébration du 50e anniversaire de l'association des donneurs de sang de Durlinsdorf.

Remise de médailles et de diplômes

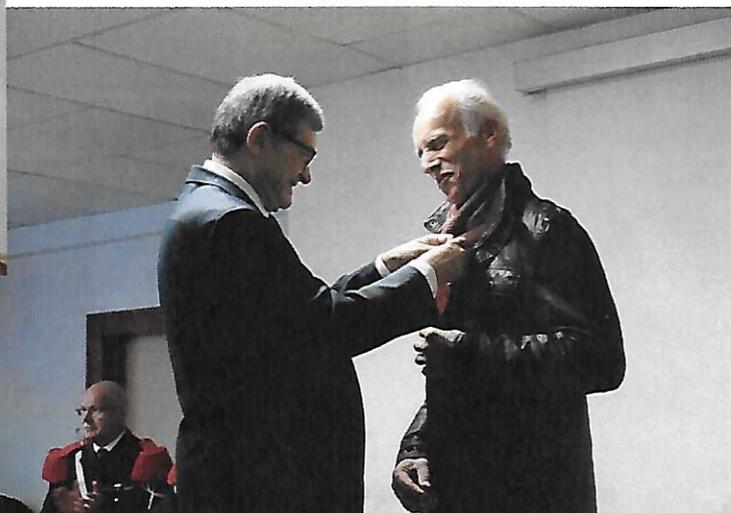
Les cérémonies se sont poursuivies dans la salle communale avec une remise de médailles et de diplômes aux donneurs de sang de l'association de Durlinsdorf qui fête cette année ses 50 ans d'existence.

Après les cérémonies autour de l'église, d'autres se sont déroulées dans la salle communale du Grumbach.

Le maire a remis la médaille du travail argent à Françoise Saintvoirin pour 27 ans d'ancienneté. Le député a, quant à lui, remis la médaille communale départementale et régionale à Paul Gerster, conseiller municipal durant vingt-cinq ans, de 1989 à 2014, soit quatre mandats. Sabine Drexler a épinglé sur le revers de veste de René Mattler, trésorier de l'amical des sapeurs-pompiers durant quarante-et-un ans de 1974 à 2015,

la médaille de la vie associative au conseil départemental. Ensuite, Élisabeth Meister, la présidente de l'Amicale des donneurs de sang et Daniel Maurin ont félicité tous les donateurs de sang et ont remis des diplômes.





9. Echo des associations



La commémoration du 12 novembre 2017 a également été l'occasion de fêter le **50^{ème} anniversaire** de l'amicale des donneurs de sang de Durlinsdorf.

Après la messe c'est déroulé dans la salle communale du Grumbach une cérémonie officielle avec remise de diplômes et de médailles aux membres méritants en présence de Monsieur le Député Jean-Luc Reitzer, à qui la cause de don du sang tient très à cœur, et de

Madame Elisabeth Meister, déléguée cantonale des donneurs de sang qui a sensibilisé sur les besoins quotidiens de cette précieuse substance.

Madame Liliane Schumacher, déléguée départementale, ne pouvant être présente, a adressé un courrier de félicitation et de remerciement aux membres de l'amicale pour leur dévouement et leur solidarité, ainsi qu'au Président actuel, Monsieur MAURIN Daniel et aux deux premiers Présidents et membres fondateurs : Monsieur HUBLER Felix et Monsieur RUCHTY Eugène pour un mandat de 16 ans pour le premier et 17 ans pour le second.

Après ces allocutions a eu lieu la remise des médailles et des diplômes aux membres suivants :

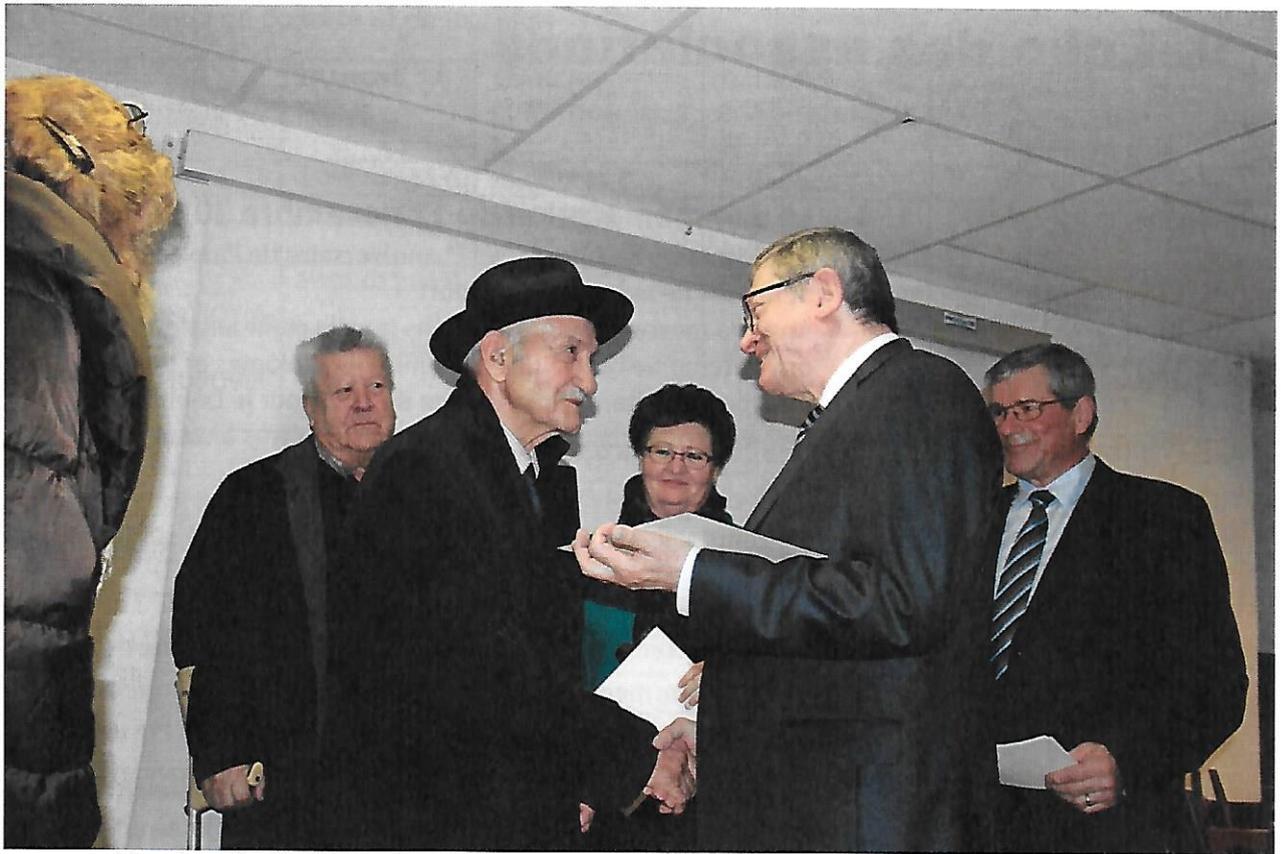
- Monsieur HUBLER Felix, diplôme de reconnaissance pour les longs services rendus.
- Monsieur RUCHTY Eugène, diplôme de reconnaissance pour les longs services rendus.
- Monsieur MAURIN Daniel, diplôme de reconnaissance pour les longs services rendus et médaille or pour 100 dons de sang.
- Monsieur HOOG Gilbert, médaille bronze pour 25 dons.
- Monsieur KAUFFMANN Gérard, médaille bronze pour 25 dons.
- Monsieur MULLER Alfred, médaille bronze pour 25 dons.
- Madame BONOIT Pierrette, médaille bronze pour 10 dons.
- Monsieur JANOVIK Philippe, médaille bronze pour 10 dons.
- Monsieur METZGER Vincent, médaille bronze pour 10 dons.
- Madame PHILIPP Anaïs, médaille bronze pour 10 dons.
- Madame ROTHISBERGER Salomé, médaille bronze pour 10 dons.
- Madame GODAT Laura, médaille bronze pour 5 dons.
- Monsieur SCHMITT Fabrice, médaille bronze pour 5 dons.

Les besoins en sang sont en croissance constante et je lance un appel à tous les personnes susceptibles d'être donneur, particulièrement aux jeunes, afin qu'elles viennent rejoindre notre amicale

Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent et nous soutiennent tout au long de l'année.

Le Président

Daniel MAURIN



Remise du diplôme de reconnaissance à M HUBLER Félix et RUCHTY Eugène



Remise du diplôme et de la médaille à M MAURIN Daniel



**Rétrospective d'une année
avec les joyeuses cigognes**



*Le club les joyeuses cigognes vous souhaite une excellente
année 2018.*

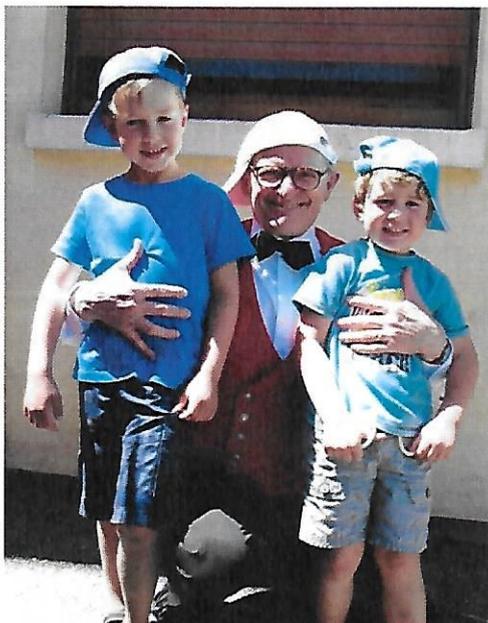
WEEK-END LIVRE POUR TOUS

QUELQUES IMAGES MARQUANTES



Jean-Marie Stoerkel fêtant son anniversaire lors de la foire et bourse aux livres. Ancien journaliste à l'Alsace, il publie aux Editions du Bastberg le premier polar en français et en alsacien, "**Le tueur à la coiffe alsacienne**". Ce tueur sévit un peu partout, de Strasbourg à Ferrette, en passant par Kaysersberg, Sélestat, Munster ...

Alexandre Schmitt auteur de Séppi et Güchti avec Eric Dupuis, policier en activité venu de la région parisienne pour faire découvrir ses polars, il a joué dans la série Profilage.



Gérard l'Alsacien, tout est une histoire de casquettes et de parasol.

DURLINSDORF

24^{ème} LOTO

ORGANISE PAR L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

LE 13 JANVIER 2018 A 20 HEURES

A la salle du Grumbach de Durlinsdorf

LOTS : - 1 ORDINATEUR PORTABLE
 - ENCEINTES BLUETOOTH
 - TABLETTE
 - PANIERS GARNIS
 - BONS D'ACHAT

PRIX DU CARTON : 5 EUROS

LES 5 CARTONS : 20 EUROS

10. Informations pratiques

Arnaque. Attention au porte à porte !

Nous vous recommandons d'être vigilant vis à vis des démarcheurs effectuant du porte à porte.

Les délinquants profitent souvent de la vulnérabilité des personnes âgées pour commettre des vols. La fin d'année, période de vente des calendriers par quelques professions, ou associations et collectes de dons, est d'autant plus propice aux arnaques. La gendarmerie invite les personnes à composer immédiatement le «17» en cas de doute sur la qualité des visiteurs et à n'ouvrir les portes de leur domicile qu'après s'être assuré qu'il était possible de le faire sans risque.

Nous rappelons quelques conseils de prudence, à savoir :

- fermer la porte d'entrée de jour comme de nuit,
- ne pas ouvrir à des personnes que l'on ne connaît pas,
- ne pas hésiter à demander de présenter une carte professionnelle,
- ne pas laisser les personnes seules dans l'habitation sans surveillance et ne laisser aucun objet de valeur à la vue des visiteurs.

Ne jamais donner d'espèces ou d'objets de valeur !

Attributions des cartes d'accès aux déchèteries de la CC SUNDGAU

Dans le cadre de l'harmonisation du service de gestion des déchets, les usagers pourront accéder, à compter du 1^{er} janvier prochain, aux trois déchèteries que compte le territoire (Altkirch, Illfurth et Waldighoffen).

À cette fin, une carte personnelle d'accès sera prochainement adressée, par voie postale, à chacun des usagers. Cet envoi sera accompagné d'un courrier explicatif quant aux conditions d'accès et à l'usage des différents sites.

Cette carte est personnelle et sous votre responsabilité. Elle sera directement affectée à votre compte usager et sera susceptible d'impacter vos prochaines factures en conséquence. En effet, un quota d'accès de 12 journées par an comprenant un maximum de deux passages, déjà en vigueur à Altkirch, sera généralisé à toutes les déchèteries. Au-delà de ce quota, le service en déchèterie reste accessible avec un paiement au poids à la seule déchèterie d'Altkirch qui dispose de ponts-basculés (à titre indicatif, le prix pratiqué en 2017 était de 0,15 € nets le kilogramme). De même, un portique de sélection des véhicules dont la hauteur maximale est fixée à 2,20 mètres sera également généralisé à l'entrée des trois sites.

À titre d'information, les déchèteries seront accessibles sur présentation de votre carte d'accès du lundi au samedi selon les horaires suivant :

	Horaires d'hiver <i>du 1^{er} octobre au 31 mars</i>	Horaires d'été <i>du 1^{er} avril au 30 septembre</i>
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	13h à 16h	13h à 18h
Mercredi et Samedi	9h à 16h	9h à 18h

Ces dispositions s'accompagneront de la fermeture du site de Bouxwiller qui n'accueillera plus le public pour le dépôt de déchets encombrants et autres déchets spécifiques dès la fin d'année 2017. Le détail des déchets que vous pourrez déposer sur chacun des sites vous sera communiqué via le calendrier / guide du tri 2018 prochainement distribué.

Site des déchets verts de DURLINSDORF– ATTENTION !!! **Modification des horaires d'ouverture**

Durant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 1^{er} avril) le site de la déchetterie sera ouvert uniquement les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois.

Les samedis 23 et 30 décembre 2017, le site sera fermé.

Prochaine ouverture samedi 6 janvier 2018 aux heures habituelles.

Erreurs de tri signalés par la Comcom pour la semaine 43/2017

N°	Client	Type	Date enregist	Adresse	Ville	Description
864/1145	CC du Jura	Erreur de tri	24/10/2017 15:36	12 Rue du Kleeberg	Durlinsdorf	PROBLEME DECHET; :SAC NOIR-; COLLECTE:NON-;
864/1144	CC du Jura Alsacien	Erreur de tri	24/10/2017 15:34	25 Rue du Wasen	Durlinsdorf	PROBLEME DECHET; SAC NOIR CARRELAGE-; COLLECTE:NON-;
864/1143	CC du Jura Alsacien	Erreur de tri	24/10/2017 15:34	Rue des Maçons	Durlinsdorf	PROBLEME DECHET; :SAC NOIR-; COLLECTE:NON-;



Crémation des sapins vendredi 12 janvier 2018

La collecte de sapins de Noël sera organisée par la commune vendredi matin. Vous pouvez les déposer au bord du trottoir. La crémation de sapins aura lieu à partir de 18h30 près du grand sapin **place du Wasen**. Buvette, vin chaud et petite restauration sur place. Ambiance musicale assurée par un petit orchestre.

Mairie

Durant les fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée du **lundi 25 décembre 2017** au **mardi 2 janvier 2018**.

En cas d'urgence vous pouvez vous adresser à Monsieur le maire au 03-89-40-84-45.

RECTIFICATIF : Dans le bulletin communal de juillet à la rubrique « le coin historique », nous avons publié un article paru dans le journal l'Alsace en 1998 sur la rénovation de la croix du Ribérain. On nous a fait remarquer que le journaliste à l'époque avait fait une erreur : les rogations (prières publiques) précèdent l'Ascension et non pas l'Assomption comme indiqué dans l'article !



INFORMATION

VENTE DE BOIS SUR PIED
mercredi 17 janvier 2018 à 20h00 à la mairie

Le détail des lots peut être retiré en mairie à partir du 10 janvier

**ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DES
PROPRIETAIRES RIVERAINS DU GRUMBACH**
**mercredi 10 janvier 2018 à 20h00 au foyer du
Grumbach**


**Journée
Citoyenne**

DURLINSDORF

*Quand ?
le
26 mai 2018*

*Vous pouvez déjà noter cette
date dans vos agendas !*

Vente de brioches

La solidarité et la générosité ont une nouvelle fois été au rendez-vous de la traditionnelle vente de « Brioches » au profit des personnes handicapées mentales de l'A.P.E.I. de Hirsingue.

L'édition 2017 a permis de récolter dans notre commune un montant de **760,40 €**, pour la vente de 150 brioches. Les dons de cette opération « Brioches », permettent d'améliorer le cadre de vie des personnes défavorisées accueillies dans les structures spécialisées.

Les concitoyens et les vendeurs bénévoles sont remerciés pour leur générosité et leur solidarité.

-----COMMUNIQUE DE PRESSE -----

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



La CROIX ROUGE organise des campagnes de sensibilisation auprès du grand public

La Croix-Rouge française entreprendra une campagne de sensibilisation en porte à porte à **Durlinsdorf du 18 décembre au 13 janvier**, pour présenter les actions menées par la Croix-Rouge française avec pour objectif de gagner de nouveaux donateurs réguliers.

Les membres de la Croix-Rouge seront clairement identifiables grâce à un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. Les personnes qui souhaitent participer rempliront un bulletin et s'engagent à donner 15 euros par mois par prélèvement automatique.

Ces visites ne font en aucun cas l'objet d'une quête en espèce ou en chèque.

Aides alimentaires et vestimentaires, Samu social, lutte contre l'isolement des personnes âgées, halte répit détente Alzheimer, postes de secours, actions à l'international, soutien en milieu carcéral...les actions menées par la Croix-Rouge française au sein de ses 1000 unités locales par ses 58 000 bénévoles sont multiples et très étendues.

La Croix-Rouge a plus que jamais besoin de solidarité et de la générosité de tous pour pouvoir continuer à mener à bien ses missions auprès des plus fragiles. Les donateurs réguliers sont essentiels à la bonne marche de l'association : ils assurent des ressources pérennes, permettant une grande réactivité en cas d'urgence et la mise en place de programme de développement sur le long terme.

L'ONF nous signale que de nombreuses personnes transgressent les panneaux de signalisation des chantiers lors des coupes d'arbres en forêt et ne se rendent pas compte du danger.

Que vous soyez cavalier, vététiste, chasseur ou simple promeneur pour votre sécurité et celle des ouvriers oeuvrant sur le terrain, veuillez respecter les périmètres de sécurité définis autour des zones d'abattage d'arbres ou de débardages !

11. Photos de saison



Famille Kauffmann – Rue de Porrentruy



Rue de Porrentruy – Famille BAUER

Merci à tous les villageois qui s'impliquent dans la décoration de leurs maisons en cette période de fêtes !